



Ville de
**CESSON
SÉVIGNÉ**

Cesson-Sévigné, le 24 avril 2020

Enregistré au Greffe le :

29 AVR. 2020

Madame la Présidente de la Chambre Régionale des
Comptes
3 rue Robert d'Arbrissel
CS 64231
35042 RENNES CEDEX

Suivi du dossier / Expéditeur :
Direction générale des services
M. Olivier COGEN
Tél : 02 99 83.52.04
olivier.cogen@ville-cesson-sevigne.fr
Réf. : OC/BG/2020-012
Visa 

Objet : Contrôle des comptes et de la gestion de l'association « Cesson Rennes Métropole Handball
V/Réf. : Contrôle n° 2019-0039
LRAR n° 1A 155 436 1567 3

Madame la Présidente,

Par courrier reçu en mairie le 11 mars dernier, vous m'informez avoir arrêté vos observations définitives sur le contrôle des comptes et de la gestion de l'association « Cesson Rennes Métropole Handball » pour les exercices 2014 et suivants. Vous m'en adressez un extrait qui concerne la Commune de Cesson-Sévigné.

Je souhaite vous faire part de mes observations sur le rapport. Je sollicite au préalable votre compréhension sur le respect des délais indiqués dans votre courrier. La crise sanitaire actuelle et le confinement qui a débuté le 17 mars ne nous ont pas permis de la préparer dans les meilleures conditions.

Point 3 : UNE STRUCTURE SOUTENUE PAR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

3.2.4 Les subventions versées par la Commune de Cesson-Sévigné

La Commune de Cesson-Sévigné verse des subventions aux associations locales qui exercent dans de nombreux secteurs (culture, sport, social, enfance, ...). La Ville est fière de son image « sportive » et les associations participent largement de cette image. Ainsi que vous l'avez noté, le hand-ball participe largement de cette image, au bénéfice de la Ville, du club et des autres acteurs du territoire.

Toutefois, les réalités financières obligent à une certaine rigueur à laquelle nous nous astreignons depuis le début du mandat.

La constance des montants de subventions versées de 2014 à 2017 en témoigne.

.../...

Montant des subventions directes versées entre 2014 et 2018 :

CESSON RENNES METROPOLE HANDBALL	2014	2015	2016	2017	2018
TOTAL (hors aides indirectes)	252 675,52 €	260 184,02 €	256 952,14 €	255 252,83 €	591 096,00 €
Contrat de partenariat / prestations	210 000,00 €	210 000,00 €	210 000,00 €	210 000,00 €	569 588,00 €
Educateur sportif	15 500,00 €	16 300,00 €	16 300,00 €	16 650,00 €	16 983,00 €
Fonctionnement	2 870,00 €	4 310,00 €	4 000,00 €	3 275,00 €	3 525,00 €
divers	- €	- €	- €	- €	1 000,00 €
Frais kilométriques	13 236,72 €	15 853,32 €	15 468,04 €	13 634,31 €	- €
Haut niveau	11 068,80 €	13 720,70 €	11 184,10 €	11 693,52 €	- €

L'année 2018 a été exceptionnelle de ce point de vu en raison du changement de statut de la partie professionnelle du club et du changement de salle de l'équipe première.

La subvention de 2018 a eu pour objet de permettre cette transition sans pénaliser le club. Elle n'a pas eu pour objet l'achat d'un nouveau parquet.

Je rappelle que le territoire de Cesson-Sévigné bénéficie maintenant de la présence d'une salle de sport de grande capacité (la Glaz Arena) mais en plus, la Ville récupère des créneaux utiles dans la salle utilisée jusqu'alors par les professionnels (le Palais des sports).

Je réitère notre engagement à travailler sur une convention globale pour plus de lisibilité et de manière à faire coordonner les exercices comptables (années civiles) et les saisons sportives de manière plus compréhensible.

J'espère que les quelques éléments que j'ai pu vous apporter vous auront été utiles pour parfaire votre analyse. Je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Recevez, Madame la Présidente, mes salutations les plus distinguées.



Le Maire

Albert PLOUHINEC